

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Express Gel+ B

Code produit: F 19

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom commercial

Express Gel+ B

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange

Masse de scellement pour utilisation dans l'électrotechnique

Utilisations contre-indiquées

Donnée non disponible.

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Adresse

BBC Cellpack GmbH

Carl-Zeiss-Strasse 20

79761 Waldshut-Tiengen

N° de téléphone +49 (0)7741 6007-0

N° Fax +49 (0)7741 64989

e-mail electrical.products@cellpack.com

Service émetteur / téléphone

+49 (0)7741 6007-0

Informations relatives à la fiche de données de sécurité

msds@cellpack.com

1.4 Numéro d'appel d'urgence

145; de l'étranger: +41 44 251 51 51 (Centre Suisse d'Information Toxicologique)

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange

Informations relatives à la classification

Le produit ne satisfait pas aux critères de classification et d'étiquetage du Règlement (CE) N° 1272/2008, dit règlement CLP.

2.2 Éléments d'étiquetage

Non pertinent

2.3 Autres dangers

S.V.P. observer les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité. S.V.P. observer les informations contenues dans cette fiche de données de sécurité.

Evaluation PBT

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT.

Evaluation vPvB

Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.1 Substances

Non applicable. Le produit n'est pas une substance.

3.2 Mélanges

Caractérisation chimique

Mélange (préparation); Polymère

Composants dangereux

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Express Gel+ B

Code produit: F 19

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Produit ne contient pas de substances à mentionner selon règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH), annexe II.

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

Indications générales

Enlever les vêtements et les chaussures contaminés et bien les laver avant réutilisation. Changer les vêtements souillés ou contaminés par le produit. En cas de douleurs persistantes, appeler un médecin.

Après inhalation

Assurer un apport d'air frais.

Après contact cutané

Eliminer avec un chiffon ou du papier. Laver avec de l'eau et du savon; En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.

Après contact oculaire

Enlever les lentilles de contact. Rincer soigneusement à l'eau courante pendant 10 à 15 minutes, les paupières bien écartées et en protégeant l'œil non affecté. Traitement chez un ophtalmologiste.

Après ingestion

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau. Assurer un traitement médical. Ne pas faire vomir.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Donnée non disponible.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1 Moyens d'extinction

Agent d'extinction approprié

Dioxyde de carbone; Extincteur à poudre; Eau pulvérisée; Mousse stable aux alcools

Agent d'extinction non approprié

Jet d'eau

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

En cas d'incendie, il peut y avoir un dégagement de: Oxyde et dioxyde de carbone; les substances organiques

5.3 Conseils aux pompiers

Les résidus d'incendie et l'eau d'extinction contaminée doivent être éliminés conformément à la réglementation locale en vigueur.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Pour les non-secouristes

Respecter les consignes de sécurité habituelles en matière de manipulation de produits chimiques.

Pour les secouristes

Donnée non disponible. Equipement de protection individuelle – cf. rubrique 8.

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

Ne pas rejeter dans les canalisations d'égout/les eaux de surface/les eaux souterraines.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Ramasser avec un produit absorbant (par ex. sable, Kieselguhr, liant universel, sciure). Le produit récupéré doit être éliminé conformément à la réglementation en vigueur.

6.4 Référence à d'autres rubriques

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Express Gel+ B

Code produit: F 19

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Indications pour l'utilisation en toute sûreté

Veiller à assurer une aération suffisante.

Mesures générales de protection et d'hygiène

Observer les mesures de précaution habituelles pour la manipulation des produits chimiques. Ne pas manger/boire/fumer pendant l'utilisation. Se laver les mains avant les pauses et au moment de quitter le travail.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques et conditions de stockage

Conserver les récipients hermétiquement fermés, à l'abri de l'humidité, dans un endroit frais et bien ventilé. Protéger des fortes chaleurs et du rayonnement direct du soleil. Protéger du gel.

Température de stockage recommandée

Valeur 5 - 25 °C

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs

Toujours conserver le produit dans des récipients d'un matériau identique à celui d'origine.

Indications concernant le stockage avec d'autres produits

Ne pas stocker en commun avec: Bases; Acides

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1 Paramètres de contrôle

Aucun paramètre à surveiller existant.

8.2 Contrôle de l'exposition

Contrôles techniques appropriés

Veiller à assurer une aération suffisante.

Équipement de protection individuelle

Protection respiratoire

En cas de dépassement des valeurs limites au poste de travail, porter un appareil de respiration homologué à cet effet. Prendre les mesures de protection respiratoire appropriées en cas de formation d'aérosols et de brouillard lorsque les valeurs limites d'exposition professionnelle ne sont pas spécifiées.

Filtre respirateur A

Protection des yeux / du visage

Lunettes de protection(recommandés)

Protection des mains

Remplacer immédiatement les gants de protection endommagés ou présentant des traces d'usures. Concevoir les procédures de façon à éviter le port permanent des gants de protection. Gants de protection (recommandés); Remplacer immédiatement les gants de protection endommagés ou présentant des traces d'usures. Concevoir les procédures de façon à éviter le port permanent des gants de protection.

| | | | |
|-----------------------|--------------------|-----|-----|
| Matériau approprié | caoutchouc nitrile | | |
| Épaisseur du matériel | > | 0,4 | mm |
| Temps de passage | > | 480 | min |

Divers

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

Contrôle de l'exposition de l'environnement

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Express Gel+ B

Code produit: F 19

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

| | |
|---|-------------------------|
| Etat d'agrégation | |
| liquide; liquide | |
| Etat | |
| liquide | |
| Couleur | |
| Donnée non disponible. | |
| Odeur | |
| Donnée non disponible. | |
| pH | |
| Donnée non disponible. | |
| Point d'ébullition / intervalle d'ébullition | |
| Valeur | 411 °C |
| Source | Fabricant |
| Point de fusion/point de congélation | |
| Donnée non disponible. | |
| Température de décomposition | |
| Donnée non disponible. | |
| Point d'éclair | |
| Valeur | > 60 °C |
| Source | Fabricant |
| Température d'inflammation | |
| Donnée non disponible. | |
| Température d'auto-inflammabilité | |
| Valeur | 420 °C |
| Source | Fabricant |
| Inflammabilité | |
| Donnée non disponible. | |
| Limites inférieure d'explosion | |
| Donnée non disponible. | |
| Limites supérieure d'explosion | |
| Donnée non disponible. | |
| Pression de vapeur | |
| Valeur | < 300 kPa |
| Température de référence | 50 °C |
| Source | Fabricant |
| Densité de vapeur relative | |
| Donnée non disponible. | |
| Densité relative | |
| Donnée non disponible. | |
| Densité | |
| Valeur | 954,8 kg/m ³ |
| Température de référence | 20 °C |
| Source | Fabricant |
| Solubilité | |
| Donnée non disponible. | |

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Express Gel+ B

Code produit: F 19

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

| Coefficient de partage n-octanol/eau (valeur log) | |
|---|--|
| Donnée non disponible. | |

| Viscosité cinématique | |
|--------------------------|---------------------------|
| Valeur | > 20,5 mm ² /s |
| Température de référence | 40 °C |
| Type | cinématique |
| Source | Fabricant |
| Valeur | > 187,08 cP |
| Température de référence | 20 °C |
| Type | dynamique |
| Source | Fabricant |
| Valeur | 195,94 mm ² /s |
| Température de référence | 20 °C |
| Type | cinématique |
| Source | Fabricant |

| Caractéristiques des particules | |
|---------------------------------|--|
| Donnée non disponible. | |

9.2 Autres informations

| Autres informations | |
|------------------------|--|
| Donnée non disponible. | |

RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité
10.1 Réactivité

Pas de réactions dangereuses si utilisé conformément au mode d'emploi.

10.2 Stabilité chimique

La préparation est stable aux conditions de manipulation et de stockage recommandées sous la rubrique 7.

10.3 Possibilité de réactions dangereuses

Donnée non disponible.

10.4 Conditions à éviter

Donnée non disponible.

10.5 Matières incompatibles

Bases; Acides

10.6 Produits de décomposition dangereux

Aucun, si entreposé, manipulé et transporté correctement. Oxyde et dioxyde de carbone; composés organiques

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques
11.1 Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

| Toxicité orale aiguë | |
|----------------------|----------------|
| N° | Nom du produit |
| 1 | Express Gel+ B |
| DL50 | > 2000 mg/kg |
| Espèces | rat |
| Source | Fabricant |

| Toxicité dermale aiguë | |
|------------------------|--|
| Donnée non disponible. | |

| Toxicité aiguë par inhalation | |
|-------------------------------|--|
| Donnée non disponible. | |

| Corrosion cutanée/irritation cutanée | |
|--------------------------------------|--|
| | |

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Express Gel+ B

Code produit: F 19

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

| |
|--|
| Donnée non disponible. |
| Lésions oculaires graves/irritation oculaire |
| Donnée non disponible. |
| Sensibilisation respiratoire ou cutanée |
| Donnée non disponible. |
| Mutagénicité sur les cellules germinales |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour la reproduction |
| Donnée non disponible. |
| Cancérogénicité |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition répétée |
| Donnée non disponible. |
| Danger par aspiration |
| Donnée non disponible. |

11.2 Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

Autres informations

Donnée non disponible.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1 Toxicité

| |
|---|
| Toxicité sur les poissons (aigüe) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité sur les poissons (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les daphnies (aigüe) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les daphnies (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les algues (aigüe) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité pour les algues (chronique) |
| Donnée non disponible. |
| Toxicité sur bactéries |
| Donnée non disponible. |

12.2 Persistance et dégradabilité

Donnée non disponible.

12.3 Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible.

12.4 Mobilité dans le sol

Donnée non disponible.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Express Gel+ B

Code produit: F 19

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB

| Résultats des évaluations PBT et vPvB | |
|---------------------------------------|--|
| Evaluation PBT | Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas PBT. |
| Evaluation vPvB | Les ingrédients du produit sont considérés comme n'étant pas vPvB. |

12.6 Propriétés perturbant le système endocrinien

Donnée non disponible.

12.7 Autres effets néfastes

Donnée non disponible.

12.8 Autres informations

| Autres informations | |
|--|--|
| Ne pas jeter égouts ou dans les parages. | |
| Ne pas jeter égouts ou dans les parages. | |

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination
13.1 Méthodes de traitement des déchets
Produit

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le catalogue européen des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Éliminer conformément à la réglementation locale.

Attribuer un numéro de code de déchet selon le CH-Ordonnance du DETEC sur les listes pour les mouvements des déchets en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

Emballage

Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets. Après utilisation, les emballages doivent être vidés le plus complètement possible; après nettoyage approprié, ils peuvent être réutilisés. Les emballages non nettoyables doivent être éliminés en accord avec le service régional d'élimination des déchets.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport
14.1 Transport ADR/RID/ADN

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ADR/RID/ADN.

14.2 Transport IMDG

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions IMDG.

14.3 Transport ICAO-TI / IATA

Le produit n'est pas soumis aux prescriptions ICAO-TI / IATA.

14.4 Autres informations

Donnée non disponible.

14.5 Dangers pour l'environnement

Informations sur les risques pour l'environnement, si pertinents, voir 14.1 - 14.3.

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Donnée non disponible.

14.7 Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Non pertinent

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Express Gel+ B

Code produit: F 19

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Règlements UE

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XIV (Liste des substances soumises à autorisation)

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance considérée comme soumise à l'obligation d'autorisation incluse à l'annexe XIV (liste des substances soumises à autorisation) du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

Liste des substances candidates REACH dites extrêmement préoccupantes (SVHC) à soumettre à la procédure d'homologation

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les sous-traitants,, le produit ne contient pas de substances considérées des substances à inclure à l'annexe XIV (liste, voire classement des substances soumises à une autorisation) selon les articles 57 et 59 du règlement REACH (CE) 1907/2006.

Règlement (CE) n o 1907/2006 (REACH) Annexe XVII: RESTRICTIONS APPLICABLES À LA FABRICATION, LA MISE SUR LE MARCHÉ ET L'UTILISATION DE CERTAINES SUBSTANCES ET PRÉPARATIONS DANGEREUSES ET DE CERTAINS ARTICLES DANGEREUX

D'après toutes les données disponibles et/ou conformément aux informations fournies par les fournisseurs en amont, le produit ne contient aucune substance soumise à restrictions incluse à l'annexe XVII , du Règlement Reach (CE) 1907/2006.

DIRECTIVE 2012/18/UE concernant la maîtrise des dangers liés aux accidents majeurs impliquant des substances dangereuses

Le produit n'est pas soumis à l'annexe I, partie 1 ou partie 2.

Autres prescriptions

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

Les prescriptions nationales en matière sanitaire et de prévention des accidents ou de maladies professionnelles s'appliquent lors de l'utilisation du produit.

15.2 Évaluation de la sécurité chimique

Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée pour ce mélange

RUBRIQUE 16: Autres informations

Sources des données utilisées pour l'établissement de la fiche:

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Règlement (CE) no 1907/2006 (REACH), 1272/2008 (CLP) dans sa version respective actuellement en vigueur.

Directives 2000/39/CE, 2006/15/CE, 2009/161/UE, (UE) 2017/164.

Listes nationales sur les valeurs limites pour l'air applicables dans les différents pays dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Règlements sur les transports d'après ADR, RID, IMDG, IATA dans leurs versions respectives actuellement en vigueur.

Les sources de données évaluées pour la détermination des données physiques, toxicologiques et écotoxicologiques sont indiquées dans les sections respectives.

Fiche de données de sécurité CE

Nom commercial : Express Gel+ B

Code produit: F 19

Version actuelle: 1.0.0, établi le: 14.06.2023

Version remplacée: -, établi le: -

Région: CH

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel. Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

Le présent document est protégé par la loi sur les droits d'auteur. Toute altération ou reproduction nécessite l'accord explicite préalable de la société UMCO GmbH.

Prod-ID 795129